



HUMEUR DE BLÉ SIMPLIFICATION... ET ZÈLE ADMINISTRATIF

Le Gouvernement communique sur ses efforts louables de simplification, mais l'agriculture est à l'évidence un secteur protégé... de toute simplification. Dernier avatar du délire, l'envoi par le ministère aux agriculteurs de photos-satellite de leurs parcelles sur lesquelles sont pointées des surfaces suspectées d'être *non agricoles* (SNA), donc

passibles de non-éligibilité aux aides-hectare de la PAC : l'ombre du mur du voisin (mais oui), trois arbres isolés (faut-il les abattre?), un tas de fumier en attente d'épandage (faut-il le déposer sur la route ?), le bois adjacent d'un confrère... Subitement consciente de ces aberrations, l'Administration vient bravement

de décider qu'elle prendra le risque juridique et financier vis-à-vis de Bruxelles de faire abstraction des surfaces potentiellement non agricoles de moins de 50m². Fabuleux pas en avant ! Et au-delà ??? Quand va-t-on stopper ce délire ?

MARCHÉS

L'EXPORT DE BLÉ EUROPÉEN AU MAROC SOUS HYPOTHÈQUE POLITICO-JURIDIQUE ?

Le début de l'année 2016 devait voir le Maroc ouvrir aux opérateurs de sa filière blé l'accès de ses contingents annuels d'importation à droits réduits de blé des États-Unis et de l'Union européenne, chacun de 400 000 tonnes. Les procédures nécessaires (mise en place d'appels d'offres) ont effectivement été mises en œuvre par l'Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses (ONICL) en ce qui concerne le blé américain -sans guère de succès, d'ailleurs- mais point pour le blé européen. Or, il ne peut y avoir de livraison de blé au Maroc au titre du contingent européen que jusqu'à fin mai.

La question se pose de savoir si cette différence de traitement n'est pas une retombée politique de l'annulation le 10 décembre 2015 par la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) de l'accord agricole UE-Maroc de 2012. Celui-ci avait abaissé de 55 % les barrières tarifaires sur les produits agricoles marocains exportés en Europe. Saisie par le Front Polisario, la CJUE a reproché à cet accord de prévoir son application au Sahara occidental sans présenter les garanties nécessaires pour que les ressources de ce territoire profitent à ses habitants.

La Commission a fait appel de la décision de la CJUE, un mouvement qui peut être perçu comme « un pas important pour corriger cette décision » selon le porte-parole du gouvernement marocain. Elle aurait par ailleurs l'intention de proposer une nouvelle version de l'accord de 2012, laquelle tiendrait compte des considérations émises par la Cour.

ENVIRONNEMENT

UN NOUVEAU CARBURANT VERT EN FRANCE : L'ED95, 95 % DE BIOÉTHANOL

Publié le 4 février, un arrêté du Ministère de l'Écologie autorise un nouveau carburant à base de 95 % de bioéthanol, l'ED 95. Destiné à des moteurs spécifiques de type diesel, ce carburant permet de réduire de plus de 50 % les émissions de CO₂ par rapport au gasoil et de plus de 70 % les émissions de particules fines en nombre par rapport au plafond que définit la norme Euro 6. Autorisé en Suède depuis de nombreuses années, il a vocation à être utilisé aujourd'hui dans les transports urbains

et pour des transports de marchandise de charge moyenne. Pendant la COP 21, lors du « Sommet des élus locaux pour le climat », la mairie de Paris a fait circuler un « Bus Climat » à l'ED 95 construit par SCANIA. Ce constructeur est à ce jour le seul à fabriquer des moteurs conçus pour rouler à l'ED 95, mais l'évolution de la réglementation de la pollution automobile est susceptible d'en intéresser d'autres. En France, par exemple, la loi sur la transition énergétique prévoit que les flottes automobiles des collectivités publiques devront être composées à une certaine hauteur de véhicules à faibles émissions. À l'horizon 2020, le développement du recours à l'ED 95 dans les réseaux d'autobus de nos villes pourrait faire croître de 350 000 hectolitres l'utilisation du bioéthanol en France comparativement aux 8 Mhl que nous consommons actuellement.

MÉTHANISATION À LA FERME : UN PROJET D'ARRÊTÉ À CONTRE-LOI

L'année dernière, la loi de transition énergétique (LTE) actait qu'en matière de méthanisation à la ferme, l'utilisation de biomasse végétale à côté des effluents d'élevage est un atout, compte tenu de son pouvoir méthanogène beaucoup plus élevé. Cette loi a en effet ouvert le bénéfice des incitations des Pouvoirs publics à la méthanisation à des agriculteurs recourant dans certaines limites* à des cultures alimentaires et, sans limite, à des cultures intermédiaires dites à vocation énergétiques (*CIVE - Cultures ensemencées dans un cycle de 3 cultures en 2 ans, permettant en outre de couvrir le sol en hiver, avant des semis de printemps, et d'absorber des reliquats de nitrates*).

Pourtant, en contradiction avec la LTE, la ministre de l'Écologie souhaite écarter du bénéfice d'un nouvel arrêté de tarification de rachat d'électricité ex biogaz, plus avantageux, les installations de méthanisation à la ferme utilisant plus de 15 % de CIVE dans leurs matières premières.

L'incompréhension des acteurs de la filière méthanisation est d'autant plus grande que la Gouvernement a lancé en mars 2013 un plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (EEMA) avec l'objectif de porter à 1000 le nombre de méthaniseurs à la ferme en 2020. Or, il n'y en a encore que 200 actuellement et le maintien de l'arrêté tarifaire en l'état ferait tomber d'au moins 50 % les projets d'installation en cours d'étude.

* Elles doivent être fixées par décret

SALON DE L'AGRICULTURE : DRONES LARGUEURS DE LARVES INSECTICIDES, LUNETTES CONNECTÉES



Sur l'espace de l'Odyssée Végétale au prochain Salon de l'Agriculture*, la collective d'information Passion Céréales présentera des animations illustratives de nouveautés technologiques qui commencent à apparaître sur les exploitations françaises de grandes cultures.

Le public pourra voir au-dessus d'une micro-parcelle de maïs un drone conçu pour larguer des œufs de trichogrammes, minuscules guêpes ennemies de la pyrale, un insecte ravageur de cette culture. Ce drone est commercialisé depuis 2015. Les visiteurs pourront également tester des lunettes connectées qui permettent de compter automatiquement au champ le nombre de grains d'un épi de maïs et, grâce à un système de reconnaissance vocale embarquée, d'enregistrer des commentaires sur l'état des cultures. Demain, reliées à des plateformes d'assistance technique et pouvant recevoir sur leurs verres des données en réalité augmentée, ces lunettes aideront à reconnaître des mauvaises herbes et des maladies. Autre curiosité encore il sera proposé des démonstrations de fonctionnement d'un robot de désherbage lancé en 2014.

Les visiteurs pourront ainsi percevoir l'importance, pour l'économie céréalière française, que les producteurs demeurent constamment en pointe dans l'utilisation des divers facteurs de production.

* Ferme de l'Odyssée Végétale, parc des Expositions de la porte de versailles, hall 2.2. Du 27/02 au 6/03

POLITIQUE AGRICOLE

CULTIVER AILLEURS AVEC L'EAU D'AILLEURS, L'ARABIE SAOUDITE FIDÈLE À LA STRATÉGIE

Après avoir fait quasiment disparaître en 8 ans sa production de blé pour protéger ses nappes phréatiques de l'épuisement -elle a démantelé progressivement depuis 2008 son très avantageux système de soutien des prix-, l'Arabie Saoudite a récemment décidé d'en faire de même avec sa production de foin. De fait, après l'annonce par leurs autorités d'abandonner la production de blé, de nombreux agriculteurs saoudiens se sont reconvertis dans celle de foin (trèfle d'Alexandrie, alpha alpha), qui en consomme autant, 6 milliards de m³ par an selon les estimations.

Parallèlement, les saoudiens continuent à s'assurer la maîtrise possible de leur approvisionnement en blé et de leur production d'aliment du bétail en allant cultiver à l'étranger pour réexporter chez eux. La société saoudienne Tabouk vient ainsi d'obtenir du Soudan le droit d'exploiter 15 000 hectares dans le Nord du Pays. Disposant de 85 millions d'ha de surfaces arables, dont 12 seulement exploités, et de l'eau du Nil, le Soudan est l'un des principaux pays visés par l'Arabie saoudite dans le cadre de cette stratégie d'approvisionnement. Le royaume wahhabite exploite 1,5 million d'hectares hors de ses frontières selon les estimations, au second rang derrière la Chine (2 millions hectares) dans ce type de démarche.

D'après source France Export Céréales

INFOCHIFFRES

LES CÉRÉALES PRENNENT MOINS LE CAMION POUR VENIR S'EXPORTER AU PORT DE ROUEN

Moins d'encombrement des routes, moins d'émissions de CO₂ : la part de l'acheminement des céréales par camion aux silos d'exportation de Sénalia à Rouen est progressivement descendue de 78 % lors de la campagne céréalière 2011/2012 (1/07/11 - 30/06/12) à 64 % en 2014/2015, les trafics ferroviaire et fluvial passant de 22 % à 36 %. Un train de céréales (1300 tonnes) équivalent en volume transporté à 45 camions (29 tonnes). Pour une péniche, c'est 8,6 à 86 camions selon son gabarit (250 à 2500 tonnes).

Sénalia étant le principal opérateur céréalier sur le port de Rouen - il a chargé en 2014/2015 54% des 7,6 millions de tonnes qui y ont été embarquées-, c'est une évolution significative. Elle s'est accentuée à partir de juillet 2014 avec la mise en place de navettes ferroviaires et fluviales mutualisées, démarche concertée entre Sénalia, le commissionnaire de transport Ecorail, les coopératives champenoises Vivescia, Acolyance et la coopérative picarde Valfrance.

Les modes d'acheminement des céréales au silo d'exportation Sénalia à Rouen

	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Camions	78 %	75 %	72 %	64 %
Péniches	13 %	15 %	21 %	24 %
Trains	9 %	10 %	7 %	12 %

Source : Sénalia

ALGÉRIE : CONSOMMATION DE BLÉ ET IMPORTATION DE BLÉ FRANÇAIS

Après s'être élevées à 6 millions de tonnes en 2012/2013, puis 7,1 Mt en 2013/2014 et 7,3 Mt en 2014/2015, les importations algériennes de blés (blé tendre et blé dur) pourraient continuer à progresser sur 2015/2016. Cette hypothèse est alimentée par la sécheresse qu'a connue le pays en décembre, puis janvier avec une semaine de pluie seulement mi-janvier. La filière française d'exportation de céréales, premier fournisseur de blé de l'Algérie, pourrait être d'autant plus sollicitée.

Ce que représentent les importations algériennes de blé français *...

Campagne	2012/2013	2015/2016 Prévisions
... en volume **	4,43 Mt	4,1 à 4,4 Mt
... dans les utilisations algériennes de blé ***	50,9 %	47,1 à 50,6 %
... en proportion de la production française	11,5 %	9,6 à 10,3 %

* blé tendre et blé dur / ** millions de tonnes / *** base 8,7 Mt en 2013

D'après sources FranceAgriMer, Stratégie Grains et France Export Céréales

LA PRODUCTION ET LA SEMOULIERIE DE BLÉ DUR EN FRANCE

Après un creux à 1,5 million de tonnes en 2014, la production française de blé dur est remontée à plus de 1,8 Mt en 2015. Elle fait l'objet d'un plan de relance pluriannuel lancé en 2014, dont l'objectif est de la porter à 3 Mt en 2020.

L'industrie française de la semoulerie de blé dur (fabrication de semoule pour pâtes et couscous) absorbe 610 000 tonnes de grains en moyenne annuelle, pour l'essentiel de provenance nationale. Elle est concentrée à près de 50 % en région PACA. L'exportation de grains vers les autres pays de l'UE et vers les pays-tiers absorbe la partie la plus importante de notre récolte.

Les régions d'origine du blé dur hexagonal utilisé par les semouleries françaises

Languedoc-Roussillon 28 %	Midi-Pyrénées 14 %
Centre 28 %	Poitou-Charente 5 %
PACA + Corse 21 %	Rhône-Alpes 4 %

Source : FranceAgriMer

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales

23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS
Tél. 01 44 31 10 00 / Contact : Pascal HURBAULT

Rédaction achevée le 12/02/2016

BLÉ CONTACT est mis en ligne sur www.agpb.fr

Abonnements : consulter l'AGPB

Reproduction autorisée avec mention de la source

BLÉ CONTACT - AGPB

